

Meynes le mag'



Juillet 2021 • N°4

www.meynes.fr

Le magazine d'informations municipales



FESTIVITÉS P.11
Fête de Juillet



P. 04

Vie municipale

Nouvelles armes
pour la police
municipale



P. 09

Écoles

La classe de CM2
reçue à l'hôtel
de ville

SOMMAIRE

ÉDITOS	02-03
VIE MUNICIPALE	04
- Le mot de Nathalie Monier	
ADMINISTRATIF	05
TRAVAUX	08
ÉCOLES	08-10
FESTIVITÉS	11
CÉRÉMONIES	12
ZOOM SUR.....	13
- La médiathèque	
- La piscine municipale	
INCIVILITÉS	14
VIE ASSOCIATIVE	15
EN BREF	16-17
- Le protoxyde d'azote	
INFOS PRATIQUES	18
ÉTAT CIVIL	19
TRIBUNE LIBRE	19



Directeur de publication :
Le Maire : M. Fabrice Fournier

Crédit photos :
M. Bernard SUBTIL, Mairie.
COUVERTURE : Adobe Stock

Mise en page et impression :
LPJ Hippocampe

LE MOT DU MAIRE



Fabrice FOURNIER
Maire de Meynes

Chères Meynoises, chers Meynois,
Après les confinements successifs, le printemps 2021 s'est ouvert sur un élan vaccinal qui nous permettait d'envisager un été plus proche de la normale avec la reprise des premières activités et le retour peu à peu de ces temps d'échange et de partage qui nous manquent depuis trop longtemps.

Aujourd'hui, l'apparition du variant dit « Delta » se traduit par une augmentation des contaminations et un risque de reprise de l'épidémie.

Aussi, même si la prudence reste toujours de rigueur, le travail municipal et les services portés par la ville se poursuivent pour la gestion du quotidien et l'avenir de notre Commune, dans l'attente d'éventuelles nouvelles restrictions gouvernementales.

Pour l'heure, la deuxième édition « des food-trucks font leur guinguette » est toujours programmée le mercredi de chaque semaine jusqu'au 25 août, un marché des producteurs est prévu en nocturne le 23 août par l'association Apraupo et la fête votive, même en mode réduit, a eu lieu sous l'appellation de « la journée des sages » le samedi 3 juillet.

En revanche, il faudra probablement attendre l'an prochain pour retrouver une programmation complète de cette dernière manifestation populaire organisée par les membres du comité des fêtes.

Il en va de même pour la piscine municipale qui a pu ouvrir aux scolaires dès la fin du mois de mai et dont la réouverture publique s'est effectuée le weekend au mois de juin et sur toute la semaine en Juillet et Août (fermeture le mardi).

Dans un contexte budgétaire difficile,

avec peu de marge de manœuvre et des ressources propres insuffisantes, le conseil municipal aura à cœur de mettre en œuvre telle ou telle nouvelle réalisation en fonction de l'urgence, de l'opportunité et des financements possibles, afin de gérer de façon équilibrée et de poursuivre l'assainissement des comptes de la collectivité.

Il faudra faire des choix, parfois difficiles, pour les chantiers de ce nouveau mandat que certains pourront juger insuffisants ou que d'autres n'approuveront pas mais qui devront répondre aux objectifs précités qui nous sont imposés, en plus, par l'état de délabrement actuel du patrimoine municipal.

Je ne citerai en exemple que l'immeuble de l'ancienne école de musique pour lequel, dès notre installation, j'ai dû prendre un arrêté interdisant l'accès au public et dont la toiture s'est depuis partiellement effondrée.

Dans ce contexte difficile, je salue les élus mobilisés à mes côtés, au quotidien, dans un travail de fond au nom de la vitalité et la modernisation de notre Collectivité, ainsi que l'ensemble des acteurs de la vie locale (services municipaux, CCAS, professionnels de santé, enseignants, commerçants...) pour leur action permanente au service de la population. Je n'oublie pas les bénévoles associatifs qui par leur engagement contribuent au programme des rendez-vous estivaux et à la reprise des activités qui permettront, dès la levée définitive des restrictions sanitaires, à chacun de s'épanouir dans les animations de son choix.

L'équipe municipale tient également à remercier Madame Nathalie MONIER pour le travail accompli, celle-ci quitte la région pour rejoindre Bourg-Argental (Loire) après plusieurs années au service de la commune. Nous saluons l'arrivée prochaine de Madame Nadège BOURGEOIS, notre nouvelle Directrice Générale des Services.

Cette prise de fonction sera l'occasion de créer une nouvelle dynamique au service de l'efficacité municipale.

Pour le plus grand bonheur de tous, Je vous souhaite de bonnes vacances d'été ainsi que des mois à venir pleins de promesses, de bonheur et de succès.

Bien cordialement.

EDITORIAL : « PAROLE AUX ADJOINTS »



Sonia REBOUL
Adjointe au Maire

Mesdames, Messieurs, chers Meynois, La période que nous vivons depuis plus d'un an, avec les contraintes liées à la crise de la Covid, n'est pas facile et ne nous a pas permis de communiquer directement avec vous comme nous l'aurions souhaité.

Aussi, je profite de cet espace pour venir à votre rencontre et aborder les thèmes du tourisme et de la sécurité qui font l'objet de ma délégation d'adjointe au maire.

LE TOURISME

« A l'heure où nous vivons dans une société qui prône la vitesse, de plus en plus de voyageurs cherchent à travers leurs vacances à se ressourcer dans une petite bulle de verdure, loin des villes et de leur agitation. Une volonté à laquelle répond le tourisme rural qui permet de se rapprocher de la nature, de ses habitants et de leur terroir ».

A Meynes, au cœur du triangle Nîmes-Arles-Avignon, loin du tourisme de masse mais à proximité du site du Pont-du-Gard ou de la Camargue, le tourisme est basé sur la découverte de la nature, du monde agricole et la mise en avant de l'authenticité des produits locaux : vins, fruits, légumes, olives, élevages ovins et bovins.

A cela s'ajoutent la valorisation de l'artisanat, des traditions locales et le maintien du petit commerce, des gîtes ou des chambres d'hôtes.

Ce tourisme de pleine nature offre des loisirs comme la découverte de lieux insolites, du patrimoine, des marchés aux saveurs méridionales, mais aussi des activités axées sur des pratiques sportives avec la piscine municipale,

les circuits de randonnées, la voie verte reliant Beaucaire à Uzès en passant par Meynes et le Pont-du-Gard, le Gardon, etc.

Sans oublier la deuxième édition « les Food-Trucks font leur guinguette » qui se déroule, dans une ambiance conviviale, sur la place de la Mairie, tous les mercredis soirs du 23 juin au 25 août 2021.

La municipalité et un groupe de bénévoles travaillent également pour l'organisation d'un weekend, sur la mise en valeur des tuiliers et potiers à Meynes, événement qui pourrait voir le jour en 2022.

Pour porter avec plus de force la destination touristique du Pays d'Uzès Pont-du-Gard, les deux communautés de communes du Pont-du-Gard et du Pays d'Uzès ont créé une société publique locale avec des bureaux de l'Office de Tourisme à Uzès, Remoulins et Aramon.

LA SECURITE

« Les villages ne sont pas épargnés par les problèmes de petite délinquance, de circulation et de stationnement ».

C'est pourquoi, après avoir réfléchi aux améliorations possibles à réaliser pour corriger ces points sensibles de la vie quotidienne, la municipalité a poursuivi l'installation ou la rénovation du système de vidéo protection. Elle a ainsi réalisé, dans un premier temps, les aménagements du parking de la place de la mairie et la modification du plan de circulation des bus en centre ville.

Prochainement les travaux de sécurisation de la route de Bezouze, à proximité du lycée agricole, vont être réalisés ainsi que l'installation dans le village de nouveaux ralentisseurs et la mise aux normes des équipements existants devenus obsolètes.

A terme, la Commune envisage de revaloriser, requalifier et organiser les entrées de village pour les rendre plus agréables et plus sûres, en marquant clairement la transition entre l'environnement rural et urbain. Le projet d'aménagement des entrées d'agglomération doit permettre de mieux annoncer le village et inciter les usagers de la route à ralentir avant de traverser un espace à respecter où un

usage partagé des rues et des espaces publics avec les riverains, les vélos ou les piétons est essentiel.

De même, un autre enjeu majeur réside dans la sécurisation de la liaison centre-ville / piscine et le lancement de l'étude concernant la création d'un cheminement piétonnier en bordure de la route départementale, à partir de l'atelier municipal. La première opération consistera à obtenir la maîtrise foncière de la bande de terrain privé, nécessaire à la réalisation de ces travaux, opération qui aurait été grandement facilitée si le classement de cette emprise, en emplacement réservé, avait été prévu dans le PLU de 2017.

Actrice incontournable de la sécurité, la Police Municipale de Meynes est composée de deux agents, qui en collaboration avec la Gendarmerie Nationale, exécutent les tâches relevant de la compétence du maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Cette police de proximité, qui allie prévention et répression, tente d'être le plus possible en contact avec la population afin de gérer au mieux les problèmes quotidiens de petite et moyenne délinquance et s'efforce de garantir la sécurité des personnes et des biens par une présence active sur le terrain.

Au niveau de l'Intercommunalité sept agents et un chef de police assurent un service de nuit sur les dix-sept communes membres, avec notamment des missions de surveillance générale, de lutte contre l'insécurité routière et des interventions au service de la population.

Je vous encourage à nous transmettre tous retours du terrain de nature à améliorer les mesures précitées et à signaler en mairie tout désordre éventuel (panne éclairage public, dépôt sauvage, dégradation d'équipement public, etc.) en vue de créer un réseau citoyen d'alerte et de réduire les délais d'intervention des services.

Cordialement.

PAROLES**Le mot de Nathalie Monier**

Tout droit descendue des Hautes-Alpes, Je suis arrivée à Meynes par un beau matin de printemps 2014, pleine d'entrain pour assumer mes nouvelles responsabilités. Quittant la rudesse montagnarde, je découvrais un village paisible et accueillant, fleurant le bon-vivre, le soleil et la bonne humeur et une population vraie, sans autre histoire que celle de la vie toute simple. A peu de choses près, je plongeais dans les romans de Pagnol, au son des cigales et de l'apéro, car Meynes porte cette nonchalance des villes du Sud...

A peu de choses près cependant, car je ne sais si c'est la corne du taureau gardois qui pousse dans ses entrailles, mais Meynes vibrait de s'ouvrir, de s'expanser, d'apporter dynamisme et joie de vivre à ses résidents comme aux estivants. Et c'est ce qu'elle fait depuis. Tranquillement mais sûrement, Meynes grandit au rythme de ses constructions nouvelles et des familles qui s'installent. Elle s'approche sans bruit des 3000 habitants, et cette évolution nécessite beaucoup d'attentions et l'implication de ceux qui la font vivre, les élus et les agents municipaux.

Ah tiens, parlons-en des agents... A Meynes, j'ai découvert des collaborateurs « sans chichi », des agents investis dans leurs missions de service public. Des agents qui, sans rechigner à la tâche, veillent à rendre service au plus grand nombre et à accompagner chacun dans ses démarches. Avec eux, j'ai partagé le même goût du service public et de l'aide aux autres. Je ne les remercierai jamais assez de leur soutien au quotidien et de leur investissement pour la commune. Même si leur motivation principale est la satisfaction d'avoir rendu service, leur travail mérite d'être valorisé car peu connu et apprécié de l'extérieur. Je profite donc de ces quelques lignes pour rendre hommage au travail de chacun d'entre eux, car chacun à son niveau est essentiel pour un bon fonctionnement des services. Merci à eux de m'avoir parfois poussée à me remettre en cause aussi...

Et les élus me direz-vous ? J'ai croisé



beaucoup de belles personnes que j'emporte dans mon cœur. Ce fut un réel plaisir de travailler avec tous, tout clivage confondu, car les belles idées enrichissantes se trouvent partout et même dans l'adversité. J'ai trouvé tellement enrichissant de conseiller et d'accompagner les élus d'hier comme ceux d'aujourd'hui. Quoi de plus motivant que de voir naître une idée, de l'étoffer de réflexions puis de l'agrémenter de technicité pour lui permettre de se réaliser ?

C'est avec le cœur serré que je m'apprête à vous faire mes adieux et à reprendre la route fin juin, pour remonter vers le Nord – donc au-dessus de Montélimar vous l'aurez compris- vers de nouveaux horizons moins ensoleillés. Mais j'ai toute confiance dans ma remplaçante qui dispose de belles qualités professionnelles et humaines.

Je vous adresse à tous mes sincères salutations et vous remercie de m'avoir fait « grandir » moi aussi.

Vous allez me manquer...

Vai m'è manqua

Nathalie MONIER

**À NOTER****CCAS**

La Mission Locale Jeunes (MLJ) Rhône Argence vous accueille depuis le 4 mai à son agence de Montfrin chaque mardi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Une conseillère aura plaisir à renseigner les jeunes de 16 à 25 ans.

3 Avenue Pierre Mendès France
30490 Montfrin

Tél. : 04 66 59 54 14

alexandra.berod@mlrhoneargence.fr

Nouvelles armes pour la police municipale

Courant mai, notre équipe de policiers municipaux a reçu de nouvelles armes. Ils ont effectué une formation préalable à l'armement afin de pouvoir remplacer leurs anciens revolvers par des armes semi-automatiques calibre 9 mm.



FINANCES

Questions à M. Christophe CURIE, conseiller municipal délégué aux finances



Quelles sont les perspectives budgétaires de la commune ?

A notre arrivée nous avons fait réaliser un audit qui nous a aidés à éclaircir la situation financière. Celui-ci a démontré qu'il fallait redoubler de vigilance sur la gestion avec deux maîtres-mots : prudence et rigueur !

L'année 2020 a permis entre autres de solder les opérations du mandat précédent. L'année 2021, avec un équilibre fragile, ne sera pas une année de grands projets d'investissement mais une année où nous aurons à cœur de gérer au plus juste et de façon équilibrée pour continuer d'assainir les comptes et mieux préparer l'avenir.

Un mot sur la capacité d'auto-financement de la Collectivité.

L'autofinancement résulte du solde entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement et permet, après remboursement des intérêts de la dette et du capital de celle-ci, de financer les dépenses d'investissement.

Au cours du dernier mandat cet

excédent a diminué de 81% chutant de 165 938€ en 2014 à 30 061€ en 2019, cette situation défavorable a de fait supprimé toute marge de manœuvre dès notre installation.

Notre objectif, par une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes, est de dégager un excédent plus important dans la gestion courante, utilisable pour financer les dépenses nouvelles d'équipement.

Comment va se dérouler la suppression de la taxe d'habitation ?

Au plan national 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020 et les foyers fiscaux qui continuent de l'acquitter seront progressivement exonérés, à hauteur de 30% en 2021, de 65% en 2022 et 100% en 2023.

En compensation de la perte de la taxe d'habitation, chaque commune se verra transférer le taux du foncier bâti de son département.

Bien entendu, cette opération de compensation sera neutre pour les contribuables.

INFOS UTILES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT-DU-GARD

DÉCHÈTERIE

La déchèterie de Meynes permet aux usagers de déposer tous types de déchets qui ne rentrent pas en compte dans la collecte classique des déchets ménagers (bois, cartons, déchets verts, ferraille, gravats, etc.), de limiter les dépôts sauvages et de valoriser les déchets dans le but de préserver les ressources naturelles.

• Horaires d'été du 5 juillet au 4 septembre 2021 inclus

- 8h00 à 15h00 en continu
- Le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
- avec fermeture le Jeudi.

• A partir du 06 septembre 2021

- 9h00 à 11h45 et 13h30 à 17h15
- Le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
- avec fermeture le Jeudi.

• Carte d'accès

- Une seule carte est délivrée par foyer, elle est personnelle et non cessible.

Pour obtenir une carte d'accès présentez-vous en déchèterie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

ECOLE DE RASETEURS DU PONT-DU-GARD

L'école de raseurs du Pont-du-Gard est née sous l'impulsion de la municipalité de Remoulins.

Notre territoire fort de ses traditions taurines va permettre aux jeunes de découvrir et de pratiquer l'activité de raseur.

La communauté de communes du Pont-du-Gard apporte son soutien financier à l'association qui porte ce projet.

**Pour tout renseignement,
contacter le 06 13 06 71 03.**

ESPACES PROTÉGÉS

Les missions de l'UDAP et de l'architecte des bâtiments de France

Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE) et en poste au sein des unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), l'architecte des bâtiments de France (ABF) a un rôle de conseil, d'expertise et de contrôle sur tous les projets (de construction, de réhabilitation, d'aménagements...) qui ont pour effet de modifier les espaces protégés. Il a également pour mission de promouvoir une architecture et une urbanisation de qualité.

Qu'est-ce qu'un secteur protégé ?

La politique de création des «espaces protégés» s'inscrit dans le cadre de l'action publique en faveur du patrimoine architectural, urbain et paysager et en faveur du cadre de vie. Ces espaces protégés dans lesquels l'ABF et son équipe contribuent à l'instruction des projets sont : **les abords des monuments historiques, les sites**

patrimoniaux remarquables (SPR), les sites naturels inscrits ou classés.

A Meynes, le monument historique (MH) est un cippe funéraire à inscription d'époque romaine et classé au titre des monuments historiques par arrêté du 14/03/1955. Il est encadré dans un mur donnant sur une cour privée. Le monument génère un périmètre de

protection d'un rayon de 500m dans lequel tous les projets sont soumis à la consultation obligatoire de l'ABF. Ce périmètre a pour but d'instaurer un écrin autour du MH, afin de permettre sa mise en valeur en portant une attention particulière à l'environnement proche, urbain et paysager.



Périmètre de protection actuel de 500m généré par le monument historique (extrait de Atlas des Patrimoines-Ministère de la Culture)



Quelles sont les missions de l'UDAP et de l'ABF ?

Conseiller les élus, acteurs et habitants du territoire

Les UDAP travaillent en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, associations, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité

Les UDAP œuvrent pour un aménagement

qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.

Accompagner le développement territorial

Les UDAP participent aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'état. Elles apportent notamment leur expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

Expertiser les travaux dans les espaces protégés

L'administration qui instruit une demande d'autorisation d'urbanisme recueille l'avis de l'architecte des bâtiments de France qui émet un avis sur les travaux réalisés en espaces protégés (déclaration préalable, permis de construire, d'aménager, de démolir). Il peut refuser ou autoriser le projet. S'il l'autorise, il peut l'assortir ou non de prescriptions et/ou de recommandations. Toute prescription doit être retranscrite dans l'arrêté du permis ou le certificat de non-opposition et s'impose donc au demandeur.

Questions

Puis-je demander conseil à l'ABF pour mon projet avant de déposer une demande ?

Oui, il est tout à fait possible de solliciter l'UDAP et l'ABF en amont du dépôt de la demande afin de lui présenter le projet. Il apportera ainsi ses remarques et son expertise pour que le projet soit en accord avec les enjeux patrimoniaux de l'espace protégé dans lequel il est situé et puisse recevoir un avis favorable lors de l'instruction du dossier.

Dans quel cas dois-je déposer une demande de travaux ?

Dans le périmètre de 500m du MH, toutes les constructions, tous les travaux entraînant des modifications de l'aspect extérieur ainsi que les aménagements de l'espace public doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (articles R-421-1 à R-421-25 du code de

l'urbanisme) :

- Déclaration préalable (DP) pour les travaux de ravalement de façade, toiture, remplacement ou restauration des menuiseries (matériaux, changement de teinte), terrasse, climatiseur, ventouses, clôture, piscine, serres, vérandas, monument funéraire, aménagement des espaces publics, constructions inférieures à 20m²...
- Autorisation préalable (AP) pour l'installation de pré-enseignes, enseignes, publicité
- Permis de construire (PC) pour les constructions de surface égale ou supérieure à 20m²
- Permis de démolir (PD) pour toute démolition extérieure

Puis-je bénéficier d'aides financières pour mes travaux ?

Oui, grâce au label de la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, vous pouvez bénéficier d'une aide fiscale pour les travaux extérieurs (façade, huisseries, toitures) sur des immeubles présentant un intérêt patrimonial et visibles depuis la voie publique. Les travaux doivent être de qualité et contribuer à la sauvegarde et mise en valeur des caractéristiques architecturales d'origine. Le dossier de demande d'attribution de l'aide fiscale est disponible sur le site internet de la Fondation du patrimoine (www.fondation-patrimoine.org). Vous pouvez également demander conseil à l'UDAP pour évaluer la faisabilité du dossier.



Organigramme et coordonnées de l'UDAP du Gard

L'équipe de l'UDAP du Gard est composée de 2 ABF (le chef de service et une adjointe), 2 ingénieurs, une technicienne, une adjointe administrative et une secrétaire.

Pour tous renseignements concernant des travaux situés dans le périmètre protégé, vous pouvez contacter l'UDAP par téléphone et par courriel :

Secrétariat: 04 66 29 50 18

Courriel : udap30@culture.gouv.fr

COMMUNE

TRAVAUX

Menuiserie de l'école

Suite à la visite trimestrielle de Fabrice Fournier, le maire et Mme André-Bernavon, adjointe aux affaires scolaires, à l'école élémentaire, il avait été convenu du remplacement de quatre menuiseries extérieures.

Ces travaux de rénovation ont eu lieu

au mois d'avril et ont été réalisés par l'entreprise Les Ouvertures du midi.

Nul doute que ces travaux d'amélioration thermique apporteront un véritable confort pour les enfants ainsi que pour les enseignants.



Travaux sur le réseau électrique

ENEDIS (ex ERDF) est le gestionnaire du réseau public de distribution de l'électricité, il est en charge de toutes les interventions techniques dans l'Hexagone.

Entre le 23 et 26 juin dernier, cette organisation a réalisé un important chantier sur la Commune, concernant le déplacement de la ligne électrique 20.000 volts au niveau de l'avenue du Murel, ainsi que la révision du poste de transformation électrique dit « des écoles ».

Pendant toute la durée de cette intervention, un imposant dispositif de groupes électrogènes a été mis en service afin d'assurer la continuité de

l'alimentation électrique des foyers meynoïsiens concernés.

Cette importante opération sur le réseau électrique s'est parfaitement déroulée, dans les délais impartis.



ENVIRONNEMENT

Un rucher dans mon école

Un partenariat entre la mairie, l'association « l'Abeille rouge » et les écoles a été signé pour que l'association puisse installer deux ruches entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

En mars dernier, une réunion a eu lieu entre Mme Morgane André-Bernavon, adjointe aux affaires scolaires, M. Jean-Luc Fortin, adjoint en charge des services techniques, les enseignants des deux écoles et les représentants de l'association, pour prendre connaissance et étudier la faisabilité du projet.

Suite à l'installation par les services techniques des aménagements nécessaires, les élèves ont pu observer les abeilles en se mettant dans la salle de motricité de l'école maternelle (Les ruches possédant chacune une paroi transparente collée contre une surface vitrée de cette salle). Le responsable de « l'Abeille rouge » prévoit également des interventions en classe. Les élèves pourront visiter le rucher une fois par an, par petits groupes, en habits d'apiculteur. Une belle expérience que les élèves de CM2 ont déjà réalisé.



La zone est sécurisée par un grillage et des panneaux



SORTIE PÉDAGOGIQUE

Visite du verger pédagogique

Ce mardi 18 mai, dans le cadre du « Joli mois de l'Europe », M. le maire, Fabrice FOURNIER, et son adjointe, Mme Alexandra MORAND ont accueilli les élèves de CE2 de l'école élémentaire de Meynes, sur le site des Vergers de L'Ilon. Ces derniers ont visité le verger pédagogique, dégusté des fraises et des cerises, puis ils ont assisté au nouveau

spectacle « Savane » produit par l'association de l'Entre deux mondes. En effet, le verger multi-fruits de l'Ilon à Meynes expérimente depuis plusieurs années des méthodes douces permettant d'allier exploitation arboricole et préservation de la biodiversité. Soucieux de transmettre son savoir

aux générations futures, M. et Mme SEGALAS, propriétaires de l'exploitation ont souhaité créer un parcours pédagogique. Sur le domaine, nous pouvons trouver une signalétique explicative, des mares, des nichoirs, une station météo et des équipements pour l'accueil du public. Très belle réussite.



CM2

La classe de CM2 reçue à l'hôtel de ville

Jeudi 1^{er} Juillet, les élèves de CM2 et leur professeur, Laura Carbonell, se sont rendus à l'hôtel de ville de Meynes où ils ont été reçus par Fabrice Fournier, le maire.

Installés dans la salle du conseil, les enfants ont pu lui poser des questions sur son rôle dans la commune et le fonctionnement des différents services. A la suite de ces échanges, par petits groupes, ils ont pu effectuer la visite des bureaux.

A l'issue de cette visite, les élèves ont soigneusement glissé dans une boîte, une lettre, une photo, un objet... leur rappelant leur scolarité, ou tout simplement les liens créés durant toutes ces années. Ils se sont donné rendez-vous dans 10 ans pour ouvrir ensemble cette « capsule temporelle ».

Mme André-Bernavon, adjointe aux affaires scolaires, a conclu cette après-midi d'échange par une remise des cadeaux (calculatrice, clé USB et fascicule sur la citoyenneté) pour le passage des élèves en 6^{ème}.



LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ MEYNES GARD

Rencontre LAP / Maternelle

Lundi 7 juin, le Lycée Agricole Privé Meynes Gard a reçu les deux grandes sections de l'école maternelle. Madame Cifuentes, directrice de l'école maternelle et Monsieur Florin, directeur du lycée agricole avaient décidé d'organiser cette matinée pédagogique. Accompagnés et encadrés par des parents bénévoles et du personnel de l'école, les enfants ont été accueillis par les élèves de terminale qui les ont guidés

dans cet établissement spécialisé dans l'élevage canin et le machinisme agricole.

Séparés en plusieurs groupes, les enfants ont découvert les salles consacrées à l'élevage canin (salle de toilette, chenils...), puis la basse-cour et enfin l'espace où sont parquées les brebis. L'atelier de machinisme avec le tout nouveau tracteur a suscité de nombreuses questions. Certains enfants

ont même eu le privilège de s'asseoir sur le siège du conducteur ! Pour finir, les élèves du lycée ont présenté un petit spectacle sur le dressage du chien et son interaction avec les troupeaux.

Une belle expérience pour les jeunes élèves qui ont montré beaucoup d'intérêt pour le travail agricole et l'élevage canin.



FESTIVITÉS D'ÉTÉ

Fête de juillet

Il a été compliqué d'organiser une fête semblable à celles que nous avons connues dans le passé, au moment où des décisions devaient être prises entre les différents partenaires.

Nous sommes conscients que ces manifestations ont été allégées et nous regrettons le manque d'orchestres et de bals.

Cependant ce programme a été intéressant pour toute la population.

On notera la belle affluence autour des quelques animations foraines, mais aussi pour le premier loto organisé en plein air sur la place, la qualité des repas servis par O'Bistrot Del'Yo et par la pizzeria Au petit bonheur, ainsi que la bonne ambiance de cette journée des

sages animée par la Peña Camargua.

Les abrivado ont été parfaitement menés par les cavaliers de la manade Labourayre, et ce malgré une petite frayeur sur la longue du matin. Le retour au pré, avec là encore une nouveauté, a fait l'unanimité.



À NOTER

Food trucks, saison 2

Vous avez été nombreux à y participer l'année dernière et nombreux également à les plébisciter cette année. Les food-trucks sont de retour tous les mercredis de la période estivale.

Dès le mercredi 23 juin et dans le respect des mesures sanitaires encore en vigueur, vous vous êtes donné rendez-vous sur notre place du village pour partager un moment de convivialité.

Pour les retardataires, pas de panique, cet événement se poursuit jusqu'au mercredi 25 Août !



HOMMAGES

Cérémonies d'hommage

En application des restrictions de rassemblement liées à l'état d'urgence sanitaire, les cérémonies d'hommage se sont déroulées en comité restreint au monument aux morts de la Commune.

Selon la tradition, ces cérémonies ont donné lieu à la lecture des discours officiels, au dépôt des gerbes du Souvenir et au pavoisement des bâtiments publics.

M. le Maire adresse ses remerciements aux porte-drapeaux et aux anciens combattants si fidèles au devoir collectif de mémoire.



COMMÉMORATIONS

Le Souvenir Français

Le Souvenir Français, Comité Meynes - Montfrin Rhône Gardon, présidé par Aimé Gautier, a avec la municipalité assuré les cérémonies commémoratives de l'année. Compte tenu des nombreuses commémorations organisées au niveau national et de la crise sanitaire, ont été honorées sur Meynes les cérémonies du 11 Novembre et du 8 mai, le 19 mars (date du cessez-le-feu en Algérie), le 8 décembre (hommage aux victimes des conflits d'Afrique du Nord) et le 8 juin (guerre d'Indochine). Une dernière uniquement mémorielle, «l'Appel du 18 juin du Général De Gaulle». Hélas, toutes ces manifestations n'ont pu se faire qu'avec des consignes sanitaires très strictes.

Les porte-drapeaux, Paul Betton (FNACA), René Dumalle (UNC et le Souvenir Français), Aimé Gautier (Souvenir Français), les correspondants défense David Eysette et Patrick Pelloux et la municipalité sont impatients de vous retrouver pour des prochaines cérémonies plus conviviales.

Le 12 juin dernier, le Souvenir Français, comité de Meynes-Montfrin, a participé à la cérémonie donnée en l'honneur du Général d'Empire Jacques Laurent Gilly à Remoulins. Une plaque a été apposée sur sa résidence de Remoulins, un devoir de mémoire très fort.

CULTURE

Exposition à la médiathèque

Du 7 juin au 31 août, la médiathèque ouvre à nouveau ses portes à une exposition de peinture. Mme Marcelle Brousson-Croze nous a fait l'honneur de nous prêter quelques toiles. Cette ancienne Meynoise désireait partager son talent avec les habitants de son

village de cœur.

Vous pourrez donc venir découvrir cette exposition aux heures d'ouverture de la médiathèque **pendant les vacances** le :

- Mercredi de 9h à 12h
- Vendredi de 9h à 12h

La médiathèque, c'est aussi 8500 livres, DVD, CD et livres lus. N'hésitez pas, poussez la porte, nous sommes là pour vous accueillir !

Si vous aussi vous avez un talent (caché ou non !) et que vous souhaitez exposer, parlez-en aux bibliothécaires.



LOISIRS

Ouverture de la piscine municipale

Après plus de deux mois de travaux, les agents des services techniques ont remis la pataugeoire, le grand bassin et les plages en état pour que les élèves des écoles et le public puissent profiter de notre belle piscine du 31 mai jusqu'au 29 août 2021.

Vous avez pu suivre l'avancement des travaux dans le précédent bulletin municipal. Nous devons rappeler que pour la sécurité de tous, un mur a été démoli au profit d'une grille, les douches extérieures ont été changées, une partie de la pelouse ressemée, des tables et des bancs installés, les murets rehaussés dans les vestiaires en guise de table et une réfection de la toiture a également été effectuée par l'entreprise Meynes Construction.



RAPPEL

Pour vivre heureux, **respectons-nous**

Même dans nos paisibles villages, les bruits de voisinage, pourtant réglementés par le Code de la Santé Publique, peuvent être sources de conflits. Il est utile de faire un bref rappel de la réglementation en vigueur.

La notion de bruits de voisinage fait référence à la notion de « troubles anormaux de voisinage », qui dépassent « les charges ordinaires du voisinage » et ouvrent droit, pour les victimes, à une action civile en réparation.

Le Code de la santé publique (CSP) distingue trois catégories de bruits de voisinage :

- Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (article R. 1334-31 – CSP) : il s'agit des bruits liés à l'activité humaine privée pouvant provenir de cris, rires, chahut, aboiements, d'appareils électroménagers (téléviseur, radio, climatiseur, machine à laver, etc.), de travaux de jardinage ou de bricolage

(tondeuse, perceuse, etc.), de bruits liés à l'utilisation d'une piscine...

- Les bruits provenant des activités professionnelles (ateliers artisanaux, commerces, bureaux,...), culturelles (spectacles, ..) ou sportives : lorsque ces bruits sont organisés de façon habituelle (articles R. 1334-32 à R. 1334-35 – CSP) ;
- Les bruits provenant des chantiers (article R. 1334-36 – CSP).

Ne rentrent donc pas dans ce cadre, les bruits liés aux infrastructures (routes, trains, aéroports, etc.).

Par arrêté du 2008-193-7 du 11 juillet 2008, le Préfet du Gard a interdit, de jour comme de nuit, l'émission, sans nécessité, de tout bruit susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, son intensité ou sa répétition.

Ainsi en vertu de cet arrêté :

- les bruits dans les locaux d'habitation sont interdits de 22 heures à 7 heures (article 8)

- les bruits de bricolage et jardinage doivent se limiter :

- de 8h30 à 19h30 les jours ouvrés

- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis

- de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés

- Concernant les chantiers de travaux publics, les travaux bruyants sont interdits de 20 h à 7 h les jours ouvrables et les dimanches et jours fériés.

Les violations des dispositions édictées par arrêté préfectoral sont susceptibles d'être sanctionnées sur le fondement de la violation des arrêtés de police et passibles de contravention.

GROS PLAN SUR...

La police municipale

La police municipale de Meynes, composée de deux agents, est placée sous l'autorité du maire.

Elle intervient sur le territoire de la Commune pour effectuer des missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Elle effectue au quotidien des missions de police administrative, telles que la sécurité aux entrées et aux sorties des écoles, la gestion des animaux errants ou la surveillance du bon déroulement des manifestations publiques.

Des missions de police judiciaire sont également remplies par la police municipale, comme la verbalisation des infractions aux arrêtés de police du maire, au code de la route, aux stationnements gênants, aux nuisances sonores, à la législation sur les chiens dangereux, au code de l'urbanisme ou à celui de l'environnement.

La police municipale est également en charge du système de vidéo-protection, outil complémentaire à la présence humaine de terrain pour renforcer la sécurité des personnes et la prévention des atteintes aux biens.

Une convention de coordination a été signée entre la Gendarmerie Nationale et la Collectivité afin de soutenir le partenariat entre l'Etat et la Commune.

La municipalité s'inscrit dans une démarche de prévention des comportements délictueux et des incivilités, pour promouvoir la tranquillité publique et le bien-vivre ensemble, mais certains comportements anormaux sont trop souvent constatés.

En effet, au cours des mois écoulés plusieurs signalements répétés de la police municipale concernent la mauvaise pratique de la trottinette ou du vélo avec notamment le non respect des sens interdits, la circulation sur les trottoirs ou entre les véhicules créant des situations dangereuses pour eux et pour les autres.

De même les jeux de ballons dans les rues du village ou sur la place de la mairie sont sources de nuisances pour le voisinage, alors que des espaces aménagés sont à disposition au stade municipal ou sur l'aire du « city-stade ».

Ces agissements sanctionnables sont très souvent le fait de jeunes adolescents et il est bon de rappeler le rôle et la responsabilité des parents ainsi que l'obligation de réparer le préjudice causé par leurs enfants mineurs.

Plus grave encore, des constats sont établis concernant le dépôt d'objets divers et de débris sur la voie publique (amende 135€) ou la création de dépôts sauvages dans la nature (amende jusqu'à 1500€).

En agglomération la vidéosurveillance est utilisée pour mieux lutter contre ce phénomène et en zone rurale, outre les maraudes, des « pièges photos » seront utilisés pour relever les plaques d'immatriculation des véhicules qui déversent des déchets et lutter contre cette délinquance.

La municipalité demande aux Meynois de faire preuve de civisme et de responsabilité, pour stopper ces comportements à risques, dans l'intérêt de tous.

SPORT

Challenge foulée Meynoise



Cette année, la foulée meynoise comme bien d'autres associations du village, n'a pu organiser ni entraînement, ni course. Étant donné la situation sanitaire, l'association a décidé de faire une année blanche (pas de cotisation, pas de subvention de la mairie).

Avec les allègements des restrictions, nous avons voulu organiser un petit challenge du 17/05 au 20/06/2021, sur un parcours de 7,6km dans le bois de Meynes.

2 classements au programme :

- 1- faire le parcours le plus vite possible
- 2- faire le plus de tours possible pendant cette période

33 coureurs ou marcheurs ont participé

au challenge, même si nous savons que d'autres coureurs ont participé sans nous envoyer leurs résultats.

Le premier « masculin » a réalisé 32'48, la première « féminine » en 45'26

Le premier et la première ont réalisé 27 tours.

Pendant cette période suite à des débalisages nous avons dû rebaliser régulièrement et nous avons tout enlevé dès la fin du challenge pour rendre notre joli bois tel qu'il était.

Nous reprogrammerons certainement cette activité et nous vous en communiquerons les modalités.

Prenez soin de vous.

Le bureau de la foulée meynoise

CLASSEMENT CHALLENGE FOULÉE

NOM	PRENOM	DATES	MEILLEUR TEMPS
DARLET	LAURENT	29 mai	32'48
VILLARET	JÉROME	01 juin	36'06
WYON	JEF	01 juin	39'46
LEROY	PHILIPPE	31 mai	44'54
TROUCHAUD	CELINE	24 mai	45'26
DESCLOZEAUX	ARMELLE	24 mai	45'26
SAULNIER	ALEX	23-mai	46'39
HARAND	DAMIEN	21 mai	48'01
MAILLÉ	MARC	03 juin	48'07
GAUDET	SYLVIE	20 mai	48'18
GIROD	CATHY	17 mai	49'35
BAVEUX	CELINE	26 mai	50'04
MAILLÉ	JEAN-LUC	03 juin	50'30
ABELLAN	PIERRE	13 juin	50'33
MAILLÉ	MARYSE	08 juin	50'34
WYON	STEPHANIE	24 mai	50'49
GALLAND	ANNE-MARIE	20 mai	51'52
NICOLAS	PASCAL	11 juin	52'37
DESNOUES	LYDIE	20 mai	58'47
DOUTRE	CHRISTOPHE	17 juin	59'23
BEL	MARIE	23 mai	1H15'
VILLARET	SANDY	17 juin	1h16'30
VIRAT	VALERIE	17 juin	1h16'30
OLIVEIRA	ANNE	26 mai	1H20'32
SANCHEZ	HELENE	08 juin	1H50
SANCHEZ	ANDRES	08 juin	1H50
MARTIN	SABINE	08 juin	1H50
MARTIN	MYLENE	08 juin	1H50
GAUDET	SOPHIE	08 juin	1H50
MALARTRE	GILOU	14 juin	1H50
MAILLÉ	VERONIQUE	08 juin	1H50
LAVAL	ROMUALD	26 mai	En attente du chrono
RODRIGUEZ	JEAN-LUC	25 mai	En attente du chrono

CHANT

la chorale «La Ritournelle» recherche de nouveaux choristes

A la Ritournelle, on pense reprise après cette période d'abstinence difficile.

Reprise en septembre avec envies de chanter, de rencontrer, de vivre de bons moments partagés.

Reprise avec les anciens mais aussi en accueillant de nouveaux ou nouvelles choristes.

Si vous aimez chanter, sous la douche ou ailleurs, venez rejoindre ou enrichir notre groupe.

On y apprend, on s'y détend, tous les mercredis de 18h15 à 20h.

Contact :

famillecharlet@wanadoo.fr

06 27 60 31 41



INFORMATION

Le protoxyde d'azote

« Proto », « gaz hilarant » et **cartouches métalliques qui jonchent certains trottoirs : de quoi s'agit-il ?**

Le protoxyde d'azote était utilisé comme « gaz hilarant » dans les foires dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle. A partir du milieu du 20^{ème} siècle, son utilisation médicale se développe dans l'anesthésie et l'antalgie. En parallèle, il est utilisé dans l'industrie comme gaz propulseur, notamment pour les aérosols de crème chantilly ou pour les cartouches destinées aux siphons à chantilly. Ce sont actuellement ces cartouches, ou capsules, qui font l'objet d'un détournement d'usage : le gaz est inhalé pour obtenir un effet euphorisant, « hilarant »... et, après leur utilisation festive, les capsules se retrouvent parfois sur les trottoirs.

Points clés : à partir des données du réseau d'addictovigilance

Protoxyde d'azote pur : un usage récréatif inquiétant du gaz culinaire

L'usage récréatif du protoxyde d'azote est connu depuis longtemps, mais ces dernières années, et plus encore ces derniers mois, les cas d'abus et de dépendance au protoxyde d'azote pur déclarés aux Centres d'Addictovigilance (CEIP-A) sont en hausse et rapportent des conséquences graves.

Cette utilisation concerne principalement des jeunes adultes, notamment des étudiants, dans un contexte festif ou récréatif. Dans l'étude I-share, réalisée par le Centre d'Addictovigilance de Bordeaux entre 2015 et 2017 auprès de plus de 10 000 étudiants de l'enseignement supérieur (âge moyen 21 ans), le protoxyde d'azote est la deuxième substance la plus consommée après le cannabis : 24,1% en ont consommé au cours

de leur vie ; 13,5% sont des consommateurs actuels.

Cette utilisation a également été rapportée, plus récemment chez des adolescents (collégiens, lycéens).

Le protoxyde d'azote est associé à d'autres substances psychoactives dans deux tiers des cas. Le protoxyde d'azote consommé n'est pas le gaz pur médicinal mais toujours celui contenu dans les cartouches/capsules destinées aux siphons à chantilly. Ces cartouches sont disponibles en vente libre, sans limite de quantité. Le nombre de cartouches consommées peut être élevé par soirée, des consommations de 2000 cartouches/semaine sont rapportées dans la littérature.

L'existence de « bars à proto » est signalée.



Des risques sur la santé :

RISQUES IMMÉDIATS DANS L'UTILISATION RÉCRÉATIVE :

brûlures par le froid du gaz libéré directement depuis la cartouche (lèvres, gorge, voire œdème pulmonaire pouvant entraîner le **décès**), **ASPHYXIE** liée au manque d'oxygène et troubles cardiaques induits, perte de connaissance et risque de chute, perte des réflexes de la toux et de la déglutition (**risque mortel** de fausse-route notamment des vomissements) ; troubles neurologiques (désorientation temporo-spatiale, troubles de la vigilance, vertiges) ; troubles psychiques (attaques de panique) ; surdosage avec troubles moteurs et cardiorespiratoires **potentiellement létaux**.

LES RISQUES EN CAS D'UTILISATION RÉGULIÈRE :

- Risques **psychiques** (troubles de l'humeur, hallucinations, idées suicidaires...), risques **neurologiques** (troubles de la mémoire...), risques **cardiovasculaires** (troubles du rythme, hypotension...)

- **RISQUES LIÉS À UN DÉFICIT EN VITAMINE B12** : myélopathies souvent irréversibles, troubles neurologiques (paresthésies, désorientation temporo-spatiale...), anémie, hyperhomocystéinémie...

- **DÉPENDANCE**

LE PROTOXYDE D'AZOTE : UN GAZ, DEUX STATUTS, LES MÊMES RISQUES

Propriétés du protoxyde d'azote

Le protoxyde d'azote est un gaz comburant, incolore, d'odeur et de saveur légèrement sucrées. Sa formule chimique est N₂O.

Ses propriétés physico-chimiques lui permettent d'être utilisé comme gaz propulseur notamment dans les produits alimentaires (crème chantilly).

Ce gaz est dépresseur du système nerveux central avec un effet dose-dépendant. Son mécanisme d'action n'est pas totalement expliqué. L'absorption par voie pulmonaire est très rapide, la concentration cérébrale est proche de la concentration inhalée, en moins de cinq minutes. Il ne subit aucun métabolisme et est éliminé par voie pulmonaire en quelques minutes.

Les effets cliniques du protoxyde d'azote sont liés à son passage au niveau central :

- l'antalgie, l'anesthésie faible
- la relaxation, détente : « sédation consciente »

>> Les effets cliniques recherchés dans l'utilisation médicale

- l'euphorie et l'hilarité (d'où son nom de « gaz hilarant »)
- la distorsion des perceptions, les effets hallucinatoires voire dissociatifs

>> Les effets recherchés dans l'usage récréatif

PROTOXYDE D'AZOTE : UN GAZ, DEUX CONTEXTES D'UTILISATION

Le gaz à usage médical

- - Adjuvant en anesthésie générale
- - Adjuvant en analgésie en bloc opératoire, salle de travail
- - Analgésie de courte durée des actes douloureux ou en cas de douleur légère à modérée, sédation en soins dentaires, analgésie en obstétrique

- Utilisé en mélange avec l'oxygène, à des concentrations comprises entre 50 et 70 %; le MEOPA est un mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote

- Liste 1, le MEOPA suit une partie de la réglementation des stupéfiants.
- Protoxyde d'azote pur : réservé à l'usage hospitalier ; MEOPA : sortie de la réserve hospitalière pour usage professionnel

Le gaz propulseur

- - **Gaz propulseur culinaire (cartouches/capsules pour siphon à chantilly et aérosol prêt à l'emploi)**

- - Agent comburant dans les laboratoires et industrie électronique, automobile et aérospatiale.

- Utilisé pur

- Vente libre, Supermarchés, épiceries, internet, magasins spécialisés



QU'EN EST-IL DU MEOPA (MÉLANGE OXYGÈNE/PROTOXYDE D'AZOTE) ?

Un médicament au rapport bénéfice/risque élevé, mais aussi détourné

Des cas d'abus mais aussi de pharmacodépendance majeure chez les patients et les professionnels de santé sont rapportés au réseau des CEIP-A. Chez les patients, il s'agit souvent de jeunes, avec une focalisation importante sur le produit, à l'origine de tensions avec les professionnels de santé ; ils présentent un comportement de transgression pour obtenir le MEOPA (demandes réitérées, exagération des symptômes...) et recherchent au-delà de l'effet antalgique, une sensation de bien-être, d'anxiolyse.

Des détournements d'usage à visée récréative (patients, professionnels de santé, étudiants) sont également rapportés.

Ce gaz, inscrit sur la liste 1 des substances vénéneuses lorsqu'il est utilisé comme médicament, et qui, lorsqu'il s'agit du MEOPA, suit une partie de la réglementation des stupéfiants, est également disponible en supermarché ou sur internet sans limite de quantité : c'est le paradoxe du protoxyde d'azote.

J'ai trouvé des cartouches appartenant à mon ado, je fais quoi ?

- Ne paniquez pas mais ne banalisez pas la situation
- Essayez d'instaurer un dialogue pour connaître ses motivations à consommer et expliquez-lui les risques
- Si le dialogue est difficile, pour vous, comme pour lui, vous pouvez trouver de l'aide auprès d'un professionnel spécialisé.

Plus d'infos et de l'aide sur
DROGUES-INFO-SERVICE.FR

0 800 23 13 13

MAIRIE

1 Place de la Mairie
30840 MEYNES

04 66 57 59 38

accueil@meynes.fr

Ramassage ordures ménagères

- Mardi matin et vendredi matin, ramassage des déchets ménagers (sacs noirs ou gros containers)
- Mercredi matin, ramassage du tri sélectif (sacs bleus ou containers bleus)

Pour les personnes ne disposant pas de container, la CCPG fournit des sacs bleus (recyclables) distribués par la commune une fois par an.

Ramassage des encombrants

2^e lundi de chaque mois de 14h à 17h.
S'inscrire en Mairie.

Marché communal

Mercredi matin
Place de la Mairie

Médiathèque

Ouverture :
Lundi de 16h à 18h
Mardi de 16h à 18h30
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 10h à 12h

Pendant les vacances scolaires :
mercredi de 9h à 12h et vendredi de 10h à 12h

Tél. 04 66 57 47 62

Bureau de poste

Place de la Mairie

Horaires :
Lundi, mardi, jeudi 13h30 à 16h45,
mercredi 9h à 12h et vendredi de 8h45 à 12h.

Assistante sociale

Prendre rendez-vous au
04 90 33 61 05

NUMÉROS UTILES



Pompiers.....18

Police secours 17

Samu 15

Urgences (n° unique).....112

N° d'appel d'urgence
personnes muettes et
malentendantes (fax ou sms) .. 114

Gendarmerie
nationale 04.66.57.51.72

Police
intercommunale 06.37.65.44.27

Drogues
alcool tabac08.00.23.13.13

Ecoute cannabis ...08. 11. 91. 20.20

Ecoute alcool 08.11.91.30.30

SOS amitié
Montpellier 04.67.63.00.63
Avignon.....04.90.89.18.18

Sida info service .. 08.00.84.08.00

SOS Medecin 3624

Enfance maltraitée 119

Alerte Attentat/enlèvement 197

Violences conjugales39 19

Allô Maltraitance
personnes âgées39 77

SOS enfants disparus 116 000

Allo Service Public 39 39

Pharmacie de garde 3237

Urgence gaz..... 0800 47 3333

France Télécom 10 13



MEYNES

DECHETTERIE - HORAIRES D'ÉTÉ

Du 5 juillet au 4 septembre inclus
8h00 à 15h00 (non-stop)
Fermée le jeudi et le dimanche



DECHETTERIE

Route de Sernhac - 30840 Meynes



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

DOMINGUEZ Nino, Cyril, Tiago	06/05/2021
MICHEL LANGLET Loucka, Jean-Pierre, Eric.....	07/04/2021
FIGON Enaël	11/06/2021

MARIAGE

BUISSON Clotilde & ROMAN Grégory	19/06/2021
--	------------

DÉCÈS

BRUN Jean-Marie, Prosper	15/06/2021
D'AMORE Michele	16/05/2021
ANDRIEU née DELORT Simonne, Anaïs, Josephine	01/05/2021
GOBY Gilbert	17/04/2021
NIQUET née MÉRGER Josette, Augusta.....	13/04/2021
ALLOITEAU née POULET Marie, Claude, Jeannine.....	14/06/2021
PUJOL José	27/05/2021
REGNIER Bernard, Olivier, Jacky	13/05/2021
JEANS née VERNET Renée, ELiane, Marielle.....	31/03/2021

Afin de protéger toutes les informations personnelles, les actes d'état-civil (mariages et naissances) ne paraissent dans ce bulletin que sur autorisation des intéressés.

TRIBUNE LIBRE

Groupe de l'opposition

Meynoises, Meynois,

Nous poursuivons nos actions contre la vente du boulodrome, aussi nous avons mis une pétition en ligne que vous pouvez signer de manière anonyme. Le lien d'accès est disponible sur notre page Facebook : Contact et vous Meynes

Nous comptons sur vous, sachez que nous ne baisserons pas les bras

Parmi nos actions au sein du conseil, nous avons été contre l'achat d'une parcelle à un particulier qui l'avait à l'origine donnée à la commune

Restant à votre écoute

Groupe majoritaire

Une action publique transparente et collaborative est pour nous essentielle.

Les décisions prises majoritairement, librement et en toute indépendance par le Conseil Municipal sont le fruit de concertations et d'échanges constants avec les citoyens, les associations, les entreprises dans l'intérêt général.

Le devoir de transparence et d'exemplarité s'impose à nous et rendre des comptes permet de restaurer la confiance dans une démarche d'efficacité collective.

À NOTER



PROFESSIONNELS MEYNOIS,

**VOUS SOUHAITEZ
VOUS FAIRE CONNAÎTRE, RE-CONNAÎTRE ?**

Aujourd'hui, c'est possible.

**NOUS VOUS PROPOSONS
UN ENCART PUBLICITAIRE
DANS LE BULLETIN MUNICIPAL,
MEYNES, LE MAG'.**

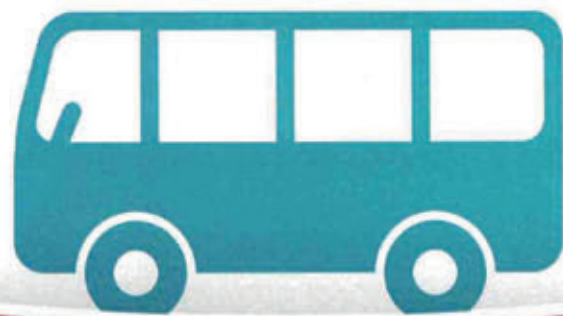
Différentes possibilités s'offrent à vous.
Renseignez-vous et profitez-en !!

La mairie de Meynes
(Tarifs et renseignements en mairie)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD

Tous à la plage !



Bus de la mer

DU 6 JUILLET

1€

AU 26 AOÛT

Le Grau du Roi

Inscriptions dans votre mairie

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés, ceux entre 16 et 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, le port du masque dans le bus sera obligatoire durant le trajet.



PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES JOURS ET LES HORAIRES :
WWW.CC-PONTDUGARD.FR OU 04 66 37 67 67